****

**BROCANTE VIDE GRENIER**

**Dimanche de Pentecôte 29 août 2021**

**Bulletin d’Inscription**

Les inscriptions seront acceptées jusqu’au 19 août 2021, dans la limite des places disponibles.

 Envoyer à : L’Amicale des Néroniens, 10 rue de la Croix de Marcille, 74140 Nernier

Documents à envoyer pour une inscription valable :

* Ce Bulletin d’inscription complété et signé.
* Une copie du règlement dûment signée
* Une photocopie recto-verso de la carte d’identité du ou des demandeurs,
* Le paiement par chèque, uniquement, à l’ordre de l’Amicale des Néroniens

Nom, Prénom …………………………………………………………………………………………………………………….

Téléphone : ………………………………………………………………………………………………………………………..

Adresse mail : ……………………………………………………….................@............................................

Adresse postale : ………………………………………………………………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………………………………………………

Stand professionnel  N° RCS…………………………………………………………….

Stand de particulier  J’atteste sur l’honneur ne pas exposer à plus que 2 évènements de la même nature au cours de l’année civile. (Article R321-9 du Code pénal).

* Je réserve …..…………… Mètres et joins un chèque de ….……………….. Euros
* Remarques (par ex : mobilité réduite) …………………………………………………………………………..

**La place disponible pour cette brocante sera réduite à cause des règles sanitaires. Nous pourrons être amenés à modifier votre demande d’espace. Le cas échéant vous serez remboursé de la différence.**

**Prix de location d’un emplacement : €4 par mètre linéaire, minimum : 3 mètres**

Date…………………………….. Signature ……………………………………………………………………….

Pour plus d’informations : Aline Basset, ladn74@outlook.com, 06 50 75 71 89

***Merci également de bien lire et signer le règlement***

**BROCANTE VIDE GRENIER**

**Dimanche de Pentecôte 29 août 2021**

**Règlement**

1. Réservation
	1. La brocante vide grenier de Nernier se déroule le dimanche 29 août de **8 h à 17 h** dans les rues du village ; les rues utilisées changent par rapport aux éditions précédentes. L’horaire est susceptible d’être modifié en fonction d’un couvre-feu éventuel.
	2. Les réservations seront prises en compte dans la limite des places disponibles, dernier délai le 19 août 2021.
	3. **Une réservation est définitive seulement une fois que les formulaires « Inscription » & « Règlement » sont reçus, dûment signés, ainsi que la copie de la pièce d’identité et le paiement pour l’emplacement.**
	4. Aucune confirmation individuelle n’est envoyée.
2. Les emplacements
	1. Le prix de l’emplacement est de 4 € le mètre linéaire et le minimum est de 3 mètres.
	2. Aucun mobilier n’est fourni, merci de prévoir vos tables, sièges, sacs poubelles et gel hydro alcoolique.
	3. Les emplacements sont déterminés la veille de la brocante par les organisateurs. L’attribution d’un emplacement précis ne peut pas être garanti.
	4. Les tonnelles seront tolérées seulement dans la mesure où elles ne gênent pas la circulation. Les organisateurs se réservent le droit de faire démonter tout matériel jugé trop encombrant.
3. Les Exposants
	1. Les exposants sont des particuliers et des professionnels qui s’engagent à ne vendre que des objets, vêtements etc. usagés et à se conformer à la législation relative aux vides greniers.
4. Accès
	1. Les exposants se présentent aux organisateurs le jour de la brocante à l’entrée du village à l’heure qui leur sera communiquée.
	2. L’accès au village et à l’emplacement est organisé par les représentants des organisateurs et de la mairie et doit être strictement respectée. Il est préférable dans la mesure du possible d’utiliser un moyen léger (chariot, brouette, caddy) pour se déplacer et s’installer dans le village.
	3. Les voitures doivent obligatoirement ressortir du village au plus tard 15 minutes après leur entrée, dans le sens qui leur est indiqué. Un parking est réservé aux exposants à l’entrée du village.
5. Installation
	1. Pour des raisons de sécurité, afin de laisser la place à un véhicule de secours, il est demandé aux exposants de ne pas dépasser les marques signalant leur stand en largeur.
	2. **A l’issue de la journée, les exposants sont priés de laisser leur emplacement propre. Il est interdit de laisser du matériel ou des déchets sur place.**
6. Mauvais temps
	1. En cas d’annulation de l’évènement par cause de très mauvais temps, aucun remboursement n’est prévu.

Pour l’acceptation du règlement

Nom ……………………………………………………………………………... Date ………………………………………

Signature …………………………………………………………………………………………………………………………..